

201	07/06/2021	BE 0547.780.774	10	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21186.00122	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **Ardea**  
 Forme juridique: Etablissement d'utilité publique  
 Adresse: rue van orley N°: 1 Boîte:  
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0547.780.774

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 10-03-2014

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 21-05-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.1.2, A-asbl 6.1.3, A-asbl 6.4, A-asbl 6.5, A-asbl 6.6, A-asbl 6.7, A-asbl 7, A-asbl 8

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**CAEYMAEX** Jean-François

Avenue de Lothier 11  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
BELGIQUE

Début de mandat: 29-04-2019

Fin de mandat: 28-04-2022

Administrateur

**SAHLI** Sergio

Avenue de la Floride 112/6  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat: 29-04-2019

Fin de mandat: 28-04-2022

Administrateur

**RAYMOND LAVIN** Rodriguez

Avenue de la Floride 112/5  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Début de mandat: 29-04-2019

Fin de mandat: 28-04-2022

Administrateur

**HENRIETTE GHISLAINE SCHNACKERS** Marie Anne

Van Putlei 27  
2018 Antwerpen  
BELGIQUE

Début de mandat: 29-04-2019

Fin de mandat: 28-04-2022

Administrateur

**BLAUDE** Jean-Marie

Avenue de la Bugrane 115  
1020 Laeken  
BELGIQUE

Début de mandat: 15-03-2018

Fin de mandat: 14-03-2021

Administrateur

N°	BE 0547.780.774	A-asbl 2.2
----	-----------------	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<p><b>DEGEEST BEDRIJFSREVISOREN SRL</b>            BE 0455.898.812            Oude Vilvoordsebaan 21            1860 Meise            BELGIQUE</p> <p>Représenté directement ou indirectement par</p> <p><b>DE LOVINFOSSE Stéphane</b>            Bedrijfsrevisor            Rogierlaan 250            1030 Schaerbeek            BELGIQUE</p>	<p>B00232</p>       <p>A01641</p>	<p>A</p> <p>B</p>

\* Mention facultative.

N°	BE 0547.780.774	A-asbl 3.1
----	-----------------	------------

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>1.529.383</b>	<b>1.731.044</b>
Créances à plus d'un an		29		469.500
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		469.500
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>1.013</b>	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	1.013	
Placements de trésorerie		50/53	<b>724.524</b>	<b>710.149</b>
Valeurs disponibles		54/58	<b>803.846</b>	<b>551.395</b>
Comptes de régularisation		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>1.529.383</b>	<b>1.731.044</b>

N°	BE 0547.780.774	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	<b>1.356.152</b>	<b>1.312.592</b>
Plus-values de réévaluation		10	<b>5.993</b>	<b>5.993</b>
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		13	<b>1.124.691</b>	<b>1.124.691</b>
Subsides en capital		14	<b>225.469</b>	<b>181.909</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		
Impôts différés		167		
		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>173.231</b>	<b>418.451</b>
Dettes à plus d'un an	6.3	17	<b>153.000</b>	<b>396.000</b>
Dettes financières		170/4	153.000	396.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0	153.000	396.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	<b>20.000</b>	<b>20.054</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		54
Fournisseurs		440/4		54
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48	20.000	20.000
Comptes de régularisation		492/3	<b>231</b>	<b>2.397</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>1.529.383</b>	<b>1.731.044</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	33.464	23.141
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8	81.530	72.523
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-48.066</b>	<b>-49.382</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B	<b>95.754</b>	
Produits financiers récurrents		75	95.754	
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>4.129</b>	<b>-24.352</b>
Charges financières récurrentes		65	4.129	-24.352
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>43.560</b>	<b>-25.030</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>43.560</b>	<b>-25.030</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>43.560</b>	<b>-25.030</b>

N°	BE 0547.780.774	A-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>225.469</b>	<b>181.909</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	43.560	-25.030
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	181.909	206.939
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>225.469</b>	<b>181.909</b>

**ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

**FONDS**

Patrimoine de départ  
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
5.993	5.993

Modifications au cours de l'exercice

Montants

**FONDS AFFECTÉS**

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

**PROVISIONS**

Ventilation de la rubrique 167 du passif (Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise) si celle-ci représente un montant important

Exercice



N°	BE 0547.780.774	A-asbl 6.3
----	-----------------	------------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

Codes	Exercice
42	
8912	
8913	<b>153.000</b>
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

N°	BE 0547.780.774	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

## Règles d'évaluation

### PRINCIPES GENERAUX

Les règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'association et actées dans le livre des inventaires prévu à l'article 9, § 1 de la loi du 17 juillet 1975.

Elles sont résumées dans l'annexe aux comptes annuels; ce résumé doit être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

Les règles d'évaluation et leur application suivent le prescrit du droit comptable belge applicables aux ASBL et fondations.

### RÈGLES PARTICULIÈRES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux généralement admis par l'administration des contributions. Ces taux correspondent d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisés concernés, à savoir:

Matériel informatique 33,33% linéaire

Matériel roulant 20 % linéaire

Matériel de bureau 20 % linéaire

Mobilier 20 % linéaire

Frais d'aménagement d'immeubles pris en location 10 % linéaire

Immeubles 3 % linéaire.

Les biens d'une valeur inférieure à 1.000,-EUR ne sont pas portés à l'actif et sont pris directement en charge.

Les Immobilisations financières sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances, y compris les titres à revenu fixe, portées sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les autres immobilisations financières sont constituées de cautionnements divers et repris à leur valeur nominale.

Les créances à plus d'un an et les créances à un an au plus sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont actées pour tous les débiteurs depuis plus d'un an.

Les dépôts à terme et les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale.

Les valeurs libellées en monnaie étrangère sont converties en EUR au cours de clôture et les écarts de conversion constatés sont pris en résultats par compensation des écarts positifs et négatifs dans une même devise suivant l'avis de la C.N.C..

Les placements en biens ou titres repris parmi les placements de trésorerie sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les frais accessoires relatifs à l'acquisition sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les comptes de régularisation d'actif reprennent

1. les charges à reporter :

- les prorata des charges, comme par exemple assurances, taxes, intérêts exposés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur mais qui sont à rattacher à un ou plusieurs exercices ultérieurs

2. les produits acquis, c'est-à-dire les prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte de tous les risques prévisibles.

Dettes à un an au plus

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Toutes les charges fiscales, salariales et sociales afférentes à l'exercice font l'objet des provisions nécessaires.

Les comptes de régularisation du passif sont actés à leur valeur nominale et reprennent :

Les charges à imputer c'est à dire les prorata de charges qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur, mais qui sont à rattacher à un exercice écoulé.

Les produits à reporter c'est à dire les prorata de produits perçus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, qui sont à rattacher à un exercice ultérieur ;

Les droits et engagements hors bilan figurant à l'annexe des comptes annuels sont repris par individualisation des éléments qui les composent.